

La Voix des Travailleurs

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Vendée, Vienne, Deux-Sèvres

REDACTION ET ADMINISTRATION :

10, rue de Bel-Air, NANTES. — Téléphone 120.71. — C. C. P. 208-73



ABONNEMENTS

Syndiqués : 4 francs. — Soutien : 10 francs.

Pour une véritable Collaboration par Elie ROYER

Nous voici donc, au dire des augures, menacés d'une nouvelle crise !

Naguère, l'on incriminait la surproduction et l'on venait à détruire des stocks de produits. La plupart des entreprises étaient contraintes de se mettre en veilleuse. A la surface de la terre, des millions de bras demeuraient inemployés et, pour notre seul pays, le nombre des sans-travail se chiffrait par centaines de mille.

A l'heure actuelle, le chômage, partiellement résorbé, s'étend à nouveau, tandis qu'on cherche avec empressement les moyens d'accroître la production !

En vérité, le régime économique est bien malade... cependant qu'une sagesse à courte vue repousse « quant à présent », toute réforme de structure !

Surproduction ? Sous production ? Plus exactement, anarchie, désordre : désordre économique, désordre moral !

La machine économique tourne, s'arrête, repart à l'aventure, sans phare et sans frein, sans renseignements statistiques suffisants ; sans discipline professionnelle, produisant à temps et à contre-temps, tandis que ses rouages usés grincent toujours davantage.

Pris dans leur ensemble, et à part de louables exceptions, les chefs d'entreprises s'accrochent désespérément aux formules d'un libéralisme périmé, ne trouvant quelque ressort que pour s'opposer à l'action du syndicalisme ouvrier ; s'avançant le plus souvent incapables, jusqu'ici, d'une action vraiment constructive.

Quand se décidera-t-on à « organiser » la profession et l'économie dans notre pays de France, à produire en fonction des besoins précis et reconnus, à s'interdire une concurrence insensée et ruineuse, à se plier aux nécessités disciplinaires professionnelles qui ménageront à la fois les intérêts du producteur et ceux des consommateurs ?

Croit-on que les travailleurs demeurent insensibles au spectacle des erreurs, des insuffisances, de l'incompréhension, de la carence de ceux qui revendiquent bien haut le monopole de l'autorité professionnelle ?

Ne comprend-on pas qu'ils jugent les institutions et les hommes d'autant plus sévèrement que dans la tutelle économique où l'on

veut les maintenir, bien des éléments d'appréciation leur font défaut ?

Sans doute, tentera-t-on, maintenant, de rejeter les responsabilités d'un état de choses déplorable et dangereux sur l'application des « lois sociales », les « exigences » des travailleurs et leur manque de « productivité ».

Les lois sociales !... Nous avons dit ce que nous pensions de cette « bonne raison ». Si nous avions eu à les appliquer, syndicalistes chrétiens, nous nous y serions pris d'autre manière, personne n'en saurait douter, mais ceux qui n'ont jamais su réaliser en temps utile une réforme juste et généreuse, ne sont-ils pas les derniers à avoir aujourd'hui le droit de se plaindre ? Au surplus, qu'ont-ils fait pour restaurer cette « confiance » qui n'est pas moins nécessaire à la paix sociale qu'à la prospérité financière et économique d'une nation ?

Les exigences des travailleurs ! Sans doute, ils veulent vivre ! Est-ce leur faute si l'économie à été bâtie sans qu'on ait tenu compte de leur nature d'homme et de leurs besoins véritables, comme si le travailleur ne devait pas tirer du fruit de son labeur, une subsistance honnête et suffisante, pour lui-même, et aussi pour les siens !

Il n'a point dépendu au surplus des travailleurs chrétiens, que les accord Matignon tiennent compte de cette nécessité essentielle d'assurer des conditions de vie normale à la famille ouvrière, puisque, du fait du sectarisme des uns, du manque de courage des autres, ils n'ont pas été appelés à y participer.

Mais comment veut-on que les travailleurs puissent ou sachent accorder leurs exigences aux fameuses nécessités de la vie des entreprises, s'ils ignorent tout de leurs difficultés réelles aussi bien que leurs exactes possibilités. On leur a tellement opposé de fois — indûment bien souvent, car la suite l'a surabondamment prouvé — de prétendues impossibilités matérielles, qu'ils n'y croient plus sans preuves.

Leur manque de productivité ! Nul ne saurait nier qu'il y a toujours eu, — et pas seulement, on peut le croire, dans les milieux ouvriers — des hommes qui ont reculé devant l'effort. Quant l'employeur s'applique, avec tous les

moyens en son pouvoir, à payer un salaire le moins élevé possible, peut-on s'étonner si beaucoup de ceux-là chez qui un haut idéal ne peut entretenir une conscience professionnelle scrupuleuse, succombent à la tentation d'en faire à leur tour le moins possible.

Aussi bien tant que sous une forme ou sous une autre, on ne se décidera pas à lier étroitement les intérêts des propriétaires des moyens de production, ceux de la direction technique de l'entreprise et ceux, enfin, de tout le personnel qui y collabore, tant que les ouvriers, les employés, les techniciens ne sentiront pas que l'entreprise est, pour une part, leur entreprise, que leur liberté d'hommes et leur travail s'y trouvent garantis par une gestion où ils ont leur mot à dire, et qu'en travaillant à la prospérité de l'entreprise, ils travaillent à l'amélioration de leur condition propre, il est à craindre qu'on demeure de part et d'autre, face à face dans les vieilles ornières.

Combien peu nombreux sont les patrons éclairés qui « réalisent » les conditions véritables d'un ordre nouveau !

Combien peu suivis apparaissent même, ceux-là qu'anime une indéfectible bonne volonté, mais, qui ne saisissent pas les aspects psychologiques du problème, s'arrêtent à mi-voies, s'imaginant peut-être que les travailleurs acceptent jamais — même en contre partie d'avantages matériels fort appréciables — d'être exclus de toute participation effective à la vie économique.

En 1891, le grand Pape Léon XIII proclamait la légitimité de l'Association professionnelle. Nous sommes en 1937 : combien ne vient-elle pas à l'esprit, voire à étouffer, à accaparer, au besoin, ce droit syndical.

En 1931, Pie XI qui voit loin et juste, proclamait souhaitable que le contrat de louage de services fut tempéré par quelques éléments empruntés au contrat de Société.

L'on sait assez la prudence de l'Eglise en telle matière !...

Puisse-t-on ne pas attendre plus de quarante ans, encore, pour entrer résolument dans les voies du salut... les faits, il faut le craindre pourraient nous devancer, et, de cela, nul n'aurait, hélas, lieu de se féliciter.

Elie ROYER.

A TOUS SES LECTEURS

LA VOIX DES TRAVAILLEURS

OFFRE SES MEILLEURS VŒUX POUR 1938

Travail — Joie — Paix

Une déclaration de la C.F.T.C. à propos de la grève des Services publics de Paris

En face de la grève soudainement déclenchée dans les Services publics de la région parisienne, la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, tout en précisant sa position à l'égard des conflits en cours, croit devoir rappeler un certain nombre de principes dont l'oubli ou la méconnaissance risquent d'avoir les plus graves conséquences.

Il est urgent, dans l'intérêt de la paix sociale, de prendre les diverses mesures propres à sauvegarder le minimum vital de tous les travailleurs, compte tenu de leurs charges familiales. A cet égard, même en admettant que les informations publiées par la presse ne correspondent pas à l'exacte vérité (le montant total des deux suppléments temporaires de cherté de vie accordés en janvier et en décembre 1937 aux travailleurs de la ville de Paris étant égal à celui attribué par l'Etat à ses fonctionnaires en avril et en décembre 1937), la C. F. T. C. affirme que les indemnités allouées aux fonctionnaires et aux salariés des collectivités publiques ou des services concédés sont nettement insuffisantes, eu égard à l'augmentation du coût de la vie.

Elle fait confiance au Cartel chrétien des Services publics de la région parisienne pour poursuivre, dans le calme, mais sans défaillance, l'action qui s'impose en vue de remédier à cette situation.

Cependant, la C. F. T. C. tient à déclarer une fois de plus, qu'elle estime, dans l'intérêt même de la classe ouvrière, qu'une grève ne saurait être déclarée, quelques légitimes qu'en soient les motifs en dehors du jeu normal des procédures de conciliation et d'arbitrage.

Une initiative comme celle prise par l'Intersyndicale cégétiste des Services publics ne peut qu'apparaître comme une inadmissible brimade envers la population parisienne, et contribuer à élargir le fossé que certains semblent vouloir creuser entre les différentes catégories sociales du pays.

Enfin, déclinant toute responsabilité dans les conflits actuels, la C. F. T. C. croit nécessaire de répéter que l'apaisement ne pourra être obtenu tant que les Pouvoirs publics continueront de conférer un monopole de fait, contraire à l'esprit et à la lettre des lois, à une organisation dont toute l'action procède d'un esprit de lutte des classes.

Attentats Facistes...

[C'est l'Amour qui nous rendra la Liberté...]

(Air connu)

S'il est vrai que l'amour peut faire de grandes et nobles choses, la haine fait de bien mesquine et vilaine besogne.

Je ne sais si cette période de Noël et de fin d'année apportera la Paix et l'Espérance à notre classe ouvrière, mais je sais qu'un petit nombre d'individus pourvus du titre de délégués d'atelier ou de chantier apportent présentement le trouble et le désespoir parmi bon nombre de nos camarades, et en général parmi les travailleurs honnêtes.

On aurait pu croire qu'après certaines périodes fiévreuses, où la C. G. T. s'était crue devenue la représentante officielle de la classe ouvrière, ces gens-là auraient enfin remis leur attirail des grandes batailles...

Détrompez-vous, il n'en est rien. Ce n'est pas assez des injures contre de pauvres femmes, pas assez de mises en quarantaine et des défenses de causer avec les « rebelles », les « fascistes », etc... sous peine de se voir traiter pareillement. Ce n'était pas assez des brimades, des coups, des conduites de Grenoble, que sais-je encore ? De la carte cégétiste imposée avec menaces à l'appui.

Maintenant, on va plus loin : « Si, à telle date, tu n'as pas notre carte, on te fait mettre à la porte ou on arrête le travail jusqu'à ton congédiement!!! »

Voilà bien l'attentat contre la liberté !

Et c'est ce qui se produit en ce moment contre nos gars du Bâtiment sur plusieurs chantiers de Nantes... C'est ce qu'écrivent en toutes lettres le secrétaire cégétiste du Bâtiment de Saint-Nazaire.

Et c'est l'ultimatum que nombre

de nos camarades ont reçu dernièrement.

Pourtant, la C. G. T., avec ses 5 millions d'adhérents — qu'elle dit — a-t-elle besoin des « quelques poignées » de nos syndiqués pour grossir ses rangs ? Ou alors connaît-elle de si nombreux lâchages en période de renouvellement de sa carte confédérale qu'elle voudrait, par tous les moyens combler les vides ? Qu'on ne vienne pas dire à nos camarades : « Tu es un fauxfrère, on paye pour toi ; par solidarité tu dois payer la C. G. T. ».

Jamais, nos Syndicats Chrétiens n'ont refusé de collaborer avec cette organisation pour une cause juste.

Et que penser de cette main, non point tendue, mais forcée. Autant instaurer et le dire : le syndicat unique et obligatoire, comme en Italie, en Allemagne, en U. R. S. S.

D'ailleurs de telles injustices ne sont le fait que de quelques exaltés... Je sais des cégétistes de bonne foi qui réprouvent ces manières d'agir, comme je sais bon nombre de possesseurs de la carte cégétiste qui désirent ne plus la renouveler, et n'attendent qu'une occasion pour sortir de la « grande maison ».

Nous pourrions longtemps encore défendre la liberté syndicale.

En terminant, que nos syndiqués soient assurés qu'un délégué du personnel n'a jamais eu le droit de débancher ou de faire débancher quelqu'un.

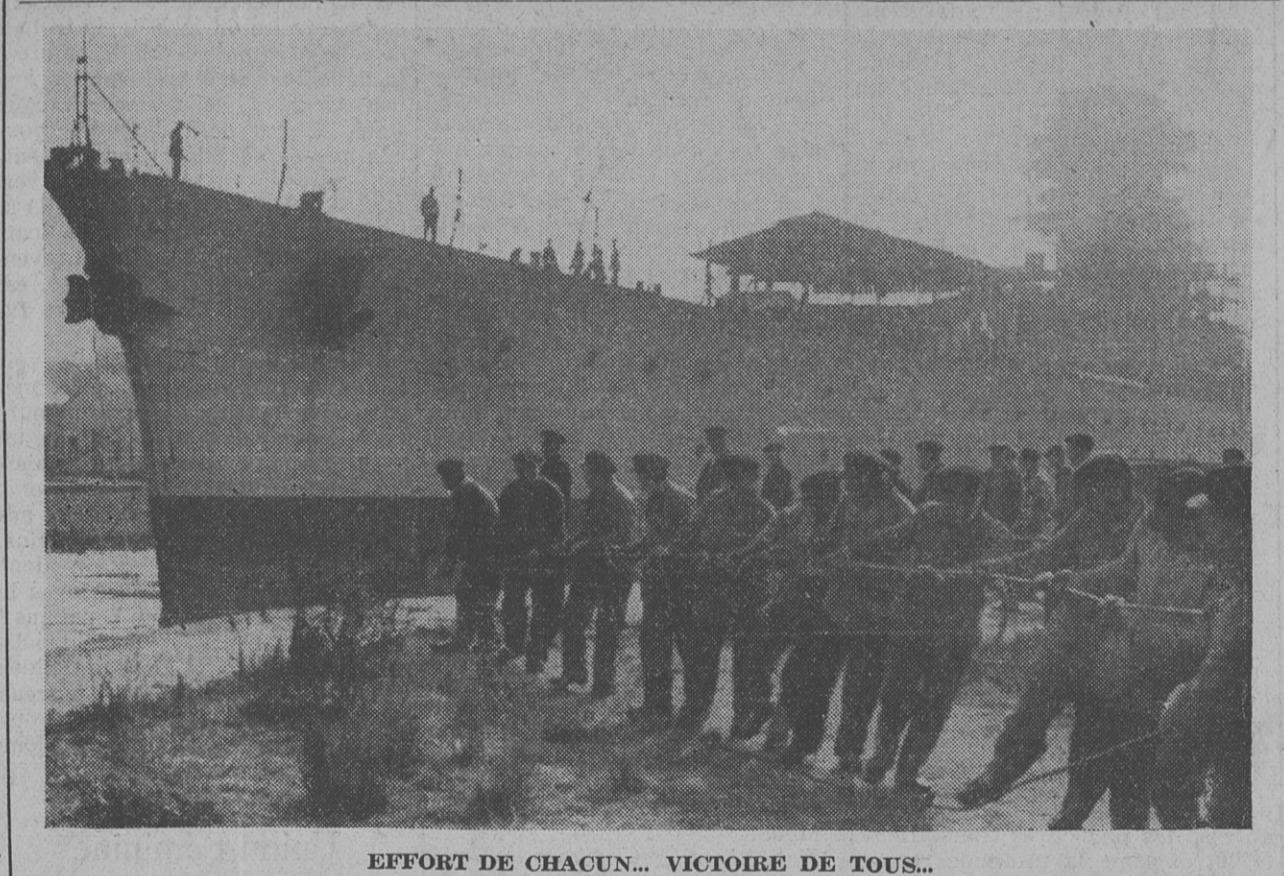
Que, d'autre part, la C. F. T. C. saura utilement les défendre.

Que déjà les Pouvoirs Publics sont prévenus... et enfin que nous comptons nous aussi sur le cran de nos syndiqués pour résister à ces dictateurs en herbe.

Nos Syndicats Chrétiens sont reconnus par la loi, ils ont droit de cité, plus que jamais ils sont indispensables.

Un dirigeant communiste de la C. G. T., me refusant un jour la participation à une commission mixte, me lançait cette boutade : « Le Christ n'a pas créé de Syndicats ! » A quoi je pouvais répondre : « Peut-être, mais il a dit : aimez-vous les uns les autres ; vous devriez vous en souvenir quand vous réclamez de Lui... et l'Amour suppose la liberté... »

Charles MABIT.



EFFORT DE CHACUN... VICTOIRE DE TOUS...

La participation de la C. F. T. C. à la dernière session du Conseil Supérieur du Travail

La délégation des Syndicats chrétiens au Conseil Supérieur du Travail était composée de Gaston Tessier et Marcel Poimboeuf, représentants des employés des administrations, des commerces (autres que l'alimentation) et de l'Industrie, Henri Meck, député du Bas-Rhin, et J. Klock, secrétaire général de l'Union régionale des Syndicats chrétiens d'Alsace et de Lorraine. Nos camarades prirent une part importante dans les débats et, à plusieurs reprises, leurs suggestions, appuyées par les représentants de la C. F. T. C., permirent l'élaboration de formules transactionnelles.

Au cours de la dernière séance, au moment où se clôturait le débat sur les congés payés, notre secrétaire général, Gaston Tessier, dans une intervention très remarquée, constata l'évolution qui s'était produite à cet égard dans le monde patronal. En effet, souligna Tessier, les employeurs nous avaient prêté, lorsque la question vint à l'étude au Conseil Supérieur du Travail, il y a 2 ans, que les congés payés entraîneraient la ruine du commerce et de l'industrie, et maintenant, nous constatons avec plaisir qu'ils collaborent avec les représentants des salariés pour une amélioration de la législation en vigueur.

Le Cartel syndical chrétien des Services publics (C. F. T. C.) vient d'intervenir auprès du Président du Conseil des Ministres, pour protester contre le fait qu'aucune disposition relative aux indemnités pour charges de famille n'a été incluse dans la récente loi accordant une indemnité de vie chère aux fonctionnaires.

dont vous rêvez, et ils seraient sans doute encore plus gênés de rester dans une organisation qui, le fait est une fois de plus démontré, tout en proclamant sa tolérance et son respect pour leurs croyances, mène avec plus de sectarisme que jamais la bataille anticléricale, dans laquelle elle voit un dérivatif qui, du moins l'espère-t-elle, fera oublier à ses dupes les belles promesses qu'elle ne peut plus tenir.

P. HERFRAY.

Un nouvel adversaire des Syndicats libres Ouvriers Agricoles

Les Syndicats Libres d'Ouvriers agricoles (C. F. T. C.), dans plusieurs articles de la Presse Parisienne, ont été, ces temps derniers, préconisés comme les groupements les mieux adaptés, les plus qualifiés pour conserver, établir, ramener, faire régner la bonne entente, la parfaite collaboration entre employeurs et employés agricoles.

Au moment de mettre sous presse, nous constatons que ces Syndicats sont violemment attaqués, dénoncés comme des organisations de bataille, de guerre, de lutte de classes, dans les colonnes d'un journal local.

Un tel article n'a rien qui nous surprenne, car nous savons les sentiments de l'« Action Française » à l'endroit de la C. F. T. C.

Que les sentiments du journal de Maurras soient partagés par le signataire de l'article, il est facile de s'en convaincre à la lecture du numéro du 22 mai 1935 qui donne, sur ce point, d'intéressantes précisions.

— X —

LIRE EN 4^e PAGE
L'ARTICLE
Défense
des Fonctionnaires

Les syndicats chrétiens et le projet de loi sur la conciliation et l'arbitrage

La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens élève une vigoureuse protestation contre la grave atteinte qui serait portée à la liberté syndicale, si le projet de loi sur les procédures de conciliation et d'arbitrage, qui vient d'être déposé, était voté dans sa forme présente.

L'article 5 aboutirait pratiquement à instaurer en France un régime syndical identique à celui des Etats totalitaires. Il est non seulement contraire à l'esprit et à la lettre des lois syndicales, mais il offense gravement la logique elle-même.

Il pourrait aboutir, par exemple, à ce fait exorbitant que les délégués de la Confédération nationale — la plus importante seraient seuls appelés à prendre place dans les nouveaux organismes départementaux prévus par le projet de loi, même si la dite Confédération ne comptait aucune ramification dans certains départements et dans certaines professions.

Au moment où la Confédération Générale du Travail vient de montrer à l'opinion publique qu'elle n'avait pas renoncé aux méthodes de luttes de classes qui furent toujours les siennes dans le passé, il est inadmissible en droit, et regrettable en fait, que le gouvernement tende à lui accorder un monopole incompatible avec les principes qui sont la base de notre démocratie.

— X —

A ceux qui calomnient les ouvriers

Le geste — menu en soi — n'a pas sollicité les titres flamboyants de journaux. On lui a concédé six lignes aux « faits divers ».

Il y a évidemment la guerre de Thine ; les tueries fratricides d'Espagne ; les complications diplomatiques... Et les mille et un scandales de toutes farines...

Mais ce geste pourrait bien être précisément — sous ses allures anodines — de ceux qui font du bien à l'humanité et renforcent son capital — qui s'épuise — de noblesse.

M. Jules Boissinot, 46 ans, chef cantonnier aux chemins de fer de l'Etat, redresse un rail à quelque deux kilomètres de La Roche-sur-Yon.

Il s'est mis à genoux sur le ballast pour mieux se rendre compte. Un oratoire surgit soudain, bolidé qui ne pardonne pas.

« Attention ! Retire-toi ! » hurle l'équipier de M. Boissinot.

Trop tard ! Le malheureux est projeté comme un chiffon à cinquante mètres, sur le côté. Fracture du bassin ; état des plus graves... Hôpital... En réchappera-t-il ?

A l'inspecteur du réseau chargé de l'enquête il a soufflé dans un sourire crispé :

— Oh ! j'aurais pu, à la rigueur, me sauver... mais...

— Mais quoi ? a insisté le haut fonctionnaire.

— Eh bien ! L'appareil de précision... je n'allais tout de même pas le laisser sur les rails... Ça coûte cher, vous savez...

J'ignore la qualité exacte de l'appareil en question, mais j'ai l'impression que la réplique du chef cantonnier vaut mieux qu'un article de journal.

La croix et le ruban rouge feraient-ils si mal sur la chemise d'hôpital de M. Jules Boissinot ?

Transmis — sans fol espoir — à ces messieurs « Qui de droit ».

Sans fol espoir, parce qu'ils ont tellement de travail à le découper au décimètre, ce ruban rouge, pour un peu tout le monde...

Et même de temps à autre, pour n'importe qui...

Louis BRUNET.

Choc en retour...

M. Homais est de retour

Mais oui, voyons... remettez-vous, M. Homais, c'était ce brave homme de pharmacien qui, au temps du Petit Père Combes, savait chaque soir la République en pourfendant devant les habitués du café du Commerce de son chef-lieu de canton, la pieuvre cléricale.

Lui en avait-il assésé de ces coups d'estoc et de taille ! En avait-il assez pourfendus, des nonnes, moines, curés et cléricaux de tout acabit !

A croire qu'ils étaient tous broyés, pulvérisés, et que le monsieur, bien mort, ne renaîtrait plus jamais.

Et M. Homais, la conscience seraine, mais toujours plein d'ardeur, s'en était allé vers d'autres cieux où son devoir l'appelait.

On nous a dit qu'il avait exercé ses talents en Russie, au Mexique, en Espagne, et que partout où il était passé, l'« Infâme » comme disait son maître Voltaire, était bien écrasé.

Pour la France, il était bien tranquille.

Mais voilà qu'un jour, de fâcheuses nouvelles lui parviennent de son pays natal. Aussitôt M. Homais boucle ses malles, et le cœur angoissé, par les voies les plus rapides, il accourt.

Quelles sont donc ces nouvelles qui font couler sur son front une sueur glacée, qui font bouillir son sang d'une fièvre intense ? La chute du franc ? La crise économique ? Les menaces de guerre ? Le complot des cacouards ?

Vous n'y êtes pas, braves gens ; M. Homais se soucie bien de ces fadaïses !

Le péril, le seul, l'unique, qui menace la République, pour M. Homais, c'est toujours le cléricanisme.

Et il a appris que son mortel ennemi était encore vivant, que nonnes et moines étaient plus nombreux que jamais en France, plus que jamais aussi, les écoles libres étaient peuplées, que les jeunes gens de toutes classes se groupaient dans des Associations dont

toutes les initiales comportaient un J. et un C., ce qui voulait dire Jeunes et Chrétiens, et qu'ils y affirmaient leur volonté de rendre chrétiens leurs frères.

Il apprit aussi que des travailleurs, revendiquant le droit de défendre leur situation en repoussant la lutte des classes et suivant des principes inspirés du christianisme, avaient eu l'audace de créer des syndicats chrétiens.

Il avait appris, oh ! comble de l'horreur ! que les gouvernants avaient accueilli avec les honneurs souverains l'envoyé d'un M. Rattin qui, sous le nom de Pie XI est encore pape à Rome, et que ces gouvernants avaient accepté, en reconnaissance, des décorations papales !

Aussi sans perdre de temps, à peine débarqué à Saint-Nazaire, le 10 décembre, M. Homais bondissait au « Travailleur de l'Ouest » pour y jeter son cri d'alarme et sonner la reprise de lutte anticléricale.

Or, chacun sait que le « Travailleur de l'Ouest » est un journal socialiste et syndicaliste, qu'il est l'organe officieux de la C. G. T. qui, M. Thorez, « dixit », groupe dans son sein des centaines de milliers de catholiques pratiquants, qu'on trouve même, parait-il, à la tête des Fédérations.

Il y a donc là un péril que nous signalons obligamment à M. Homais : ces gens vont lui clériciser sa C. G. T., un des bastions du laïcisme. Bien mieux, si comme le demande M. Thorez, les travailleurs groupés à la C. G. T. réalisaient l'unité, songez à la masse de catolins qui envahiraient la C. G. T. Ces gens-là, n'est-il pas vrai, M. Homais, insinuants et fourbes comme vous les connaissez, auraient tôt fait de lui infuser le mortel virus cléricale.

Ainsi donc, n'est-ce pas, cher M. Homais, serons-nous d'accord pour une fois en disant eux catholiques qui sont encore à la C. G. T. qu'il est grand temps pour eux d'en sortir. Ils seraient très gênants et peu sûrs pour mener la grande bataille

DANS NOS FAMILLES

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :

Claude, 4^e fils de notre camarade Joseph Hamon du Syndicat des Mines de fer de La Bruz.

André, fils de notre camarade Lucien Albert, du même syndicat.

Madeleine, fille de notre camarade Emile Buret, du même syndicat.

Michel, fils de notre camarade Pierre Pastre, du même syndicat.

Yvette, fille de notre camarade Célestin Potier, du même syndicat.

Claude, fils de notre camarade Elie Renaud, du même syndicat.

Solange, fille de notre camarade Auguste Rincel, du même syndicat.

Gilbert, fils de notre camarade Lou's Boisseau, du même syndicat.

Stanislas, 3^e enfant de notre camarade Brégon, de Saint-Germain-sur-Moine.

Geneviève, 3^e enfant de Mme Couant (Juliette Vachon), du syndicat des Dames Employées de Cholet.

Jacques, premier enfant de Mme Jadaux (Marie Hervouet), du même Syndicat.

Marie Benéteau, 1^{er} enfant de Mme Benéteau (Marie Routhian), du même Syndicat.

Michel, 2^e enfant de Mme Merlet (Louise Vigneron), du Syndicat de la Confection de Cholet.

Jacqueline, 3^e enfant de Mme Merlet, du même Syndicat.

Odetta, 5^e enfant de notre camarade Couleard, du Syndicat du Bâtiment d'Angers.

Madeleine, 8^e enfant de notre camarade Ménager, du même Syndicat.

Guillaume, 3^e enfant de notre camarade Boulet, du Syndicat de la Métallurgie de St-Nazaire.

Joseph, 13^e enfant de notre camarade Guéret, du Syndicat des Municipaux de Nantes.

Bernard, fils de notre camarade Pugeat, du Syndicat du Personnel de la S.N.E.

Odie, fille de Paul Bellenger, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes.

Loïc, fils de Blanchard Louis, du même Syndicat.

Colette, fille de notre camarade Momon, du même Syndicat.

Marie-Annie, fille de notre camarade Robin, du même Syndicat.

Christiane, fille de notre camarade Chesnaie, du même Syndicat.

André, 2^e enfant de notre camarade Charles Mabit, Secrétaire-adjoint de l'Union Régionale de l'Ouest.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

MARIAGES

Nous apprenons avec plaisir le mariage de :

Marie-Joséphine Gullbault, du Syndicat des Dames Employées, avec Eugène Rousseau, du Syndicat des Employés de Cholet.

Ellane Benéteau, du Syndicat des Dames Employées de Cholet, avec M. Georges Albert.

Marcelle Guérin, fille du Président du Syndicat de la Chaussure de La Renaudière, avec M. Joseph Bonnin.

Pierre Vincent et Amélie Lebrun, du Syndicat des Employés de Nantes.

Calais Berthe, du Syndicat des Hospitaliers de La Roche-sur-Yon avec M. Mit Alexis.

Jean-Pierre Guhénéur, du Syndicat de la Métallurgie de St-Nazaire, section de Missillac, avec Mlle Jeanne Herpot.

Paul Bernard, du Syndicat du personnel horticole de Nantes, avec Mlle Pauline Jauny.

Andrée Pressensé, fille de Gustave Pressensé, Président d'honneur de l'Union Régionale de l'Ouest, avec M. Jules Gautier.

Nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

M. Giraud, père de notre camarade Giraud François, du Syndicat des Employés de Montmorillon.

Idier Louis, 59 ans, cocher à l'Hôpital Départemental, de notre Syndicat des Hospitaliers de la Vendée.

Charles Morille, notre camarade du Syndicat de la Chaussure de Saint-Germain-sur-Moine.

Benjamin Poissonneau, du Syndicat des Employés de Nantes.

Mlle Colas, du Syndicat de l'Aiguille de Nantes.

Mlle Besnard, du même Syndicat.

Et du beau-père de notre camarade Ayraut, du Syndicat de la Métallurgie de St-Nazaire.

A nos amis éplorés, ainsi qu'à leurs familles, nous offrons nos vœux et chrétiennes condoléances.

Nantes

Chez les Municipaux
Assemblée générale
du 31 Décembre 1937

La réunion est ouverte sous la présidence de Glotin, qui offre ses vœux de Nouvel An aux syndiqués et à leurs familles.

Blanchet fait un exposé sur la situation du Syndicat au seuil de l'année 1938. Parmi les difficultés rencontrées au cours de 1937, il découvre les raisons de faire confiance à l'an nouveau. Il constate avec joie l'accroissement des effectifs et la force de l'amitié qui nous unit. Sa belle conclusion sera celle du chant du syndicalisme chrétien.

« Une aube de Paix et de Bonheur se lèvera par dessus les horizons assombrés ».

Le camarade Meignen, trésorier adjoint, donne lecture du rapport financier. Mlle Burban et le camarade Richeux sont désignés comme commissaires aux comptes. Des félicitations et des vœux de prompt rétablissement sont adressés au trésorier Pépin.

Puis on procède à l'élection d'un tiers des membres du bureau.

Le camarade Guilbaud, vice-président, ayant donné sa démission

Union Départementale
de la Loire-Inférieure

A NANTES...
UN IMPORTANT MEETING
pour le relèvement des Allocations familiales
et le retour de la mère au foyer

Les allocations familiales
ne sont pas une « aumône »
Pas de relèvement possible de la classe
ouvrière sans la maman au foyer

Le 19 décembre se tenait à Nantes un formidable meeting en faveur des allocations familiales.

M. Glotin, président de l'U. N., assisté de MM. Foulon, président de l'Union régionale des Syndicats Chrétiens ; Lemarchand président de la Fédération de la Ligue Ouvrière Chrétienne, et Mabit, secrétaire de l'Union départementale, a ouvert la séance devant une salle comble.

L'ordre du jour comportait l'étude de deux questions d'une importance considérable, dont la solution à pour but commun de remettre à sa vraie place, la première, la Famille, cellule initiale et armature de la société ; le salaire familial et le retour de la mère au foyer, la solution de la première conditionnant celle de la seconde dans la plupart des cas.

Le premier des orateurs inscrits M. Gougeon, de l'Association Syndicale des Fonctionnaires (C.F.T.C.), a fait un exposé très complet et fort attentivement suivi de la doctrine familiale de la C.F.T.C., dictée par les encycliques pontificales.

La C.F.T.C. lutte seule depuis de longues années pour obtenir que le salaire du chef de famille soit non seulement fonction de sa valeur professionnelle et des services rendus à l'entreprise mais aussi des services rendus à la Société par la Famille qui en garantit la vie et la durée.

M. Gougeon explique comment cette idée du salaire familial qui relève de la doctrine sociale dont s'inspirent les syndicats chrétiens a fait son chemin et a reçu un commencement de réalisation pratique avec les allocations familiales. Un commencement seulement hélas ! car cette amélioration de la condition des salariés chefs de famille est encore insuffisante et mal répartie. Trop d'employeurs — dont l'Etat patron — considèrent encore comme une prime, sinon une aumône ce qui est en réalité un droit strict ; ainsi, pour ne parler que de Nantes, le taux des allocations familiales est scandaleusement insuffisant et le vote récent de la chambre relatif au fonctionnement oublie systématiquement la famille, ce qui constitue pour elle une véritable pénalisation.

La loi Lerolle sur les allocations familiales, votée en 1931 par la Chambre et en 1932 par le Sénat tout en ayant fait triompher un principe de justice, appelle des compléments et des remaniements. Il reste donc encore beaucoup à faire et c'est la tâche à laquelle s'est attaché le syndicalisme chrétien.

A. M. Gougeon, très applaudi, a succédé M. de Seré, secrétaire du Syndicat des dessinateurs qui, en un résumé expressif, a retracé l'histoire locale de l'action de la C.F.T.C. pour le sursalaire familial et indiqué les résultats déjà obtenus.

A son tour, Mme Lemarchand, présidente de la Fédération féminine de la Ligue Ouvrière Chrétienne a parlé de la délicate question du retour de la mère au foyer. « Il n'est pas possible de parler de relèvement de la classe ouvrière sans rendre à la mère son rôle véritable et indispensable. Le travail de la mère hors de la maison a des conséquences anti-sociales graves.

pour raison de santé, Glotin lui adresse les plus vives félicitations et lui exprime la profonde reconnaissance du Syndicat, dont il est le fondateur. Après avoir fait l'éloge de son activité, le président propose à l'Assemblée générale d'élire Guilbaud Président d'Honneur du Syndicat. Ce vote est acquis par de longues acclamations.

Sauvaget et Rivière sont élus respectivement vice-président et trésorier adjoint. Puis, sont confirmés dans leurs mandats :

Glotin et Sauvaget pour le Comité Départemental des Fonctionnaires.

Blanchet, pour l'Union Départementale.

Glotin et Rivière pour l'Union Nantaise.

Rivière et Fertelière pour la commission des Loisirs.

Fertelière pour la Caisse du Soldat.

Mlle Burban, pour l'Union Féminine.

Pépin, pour la Bibliothèque.

Blanchet pour les cercles d'études.

Blanchet pour les colis agricoles.

Verdon, pour les colis de poissons.

Glotin passe le siège de président à Guilbaud, qui adresse des remerciements et dit toute son émotion pour la marque de sympathie dont il est l'objet.

Glotin fait ensuite un exposé sur le projet de caisse d'entraide de l'Union Nantaise pour lequel un vote de principe est adopté.

L'Assemblée vote également sur l'appellation du Syndicat, qui portera, désormais, conformément aux directives de la C. F. T. C., le titre de Syndicat Chrétien du Personnel Municipal.

Puis il expose les grandes lignes du nouveau statut des auxiliaires, qui sera de nouveau examiné par le

Conseil Syndical dans sa prochaine réunion.

Enfin, Sauvaget adresse au Président les vœux de Nouvel An du Syndicat et lui témoigne l'amitié ou plutôt l'affection de tous.

Un vin d'honneur est servi à la prospérité de l'an nouveau. Une distribution de bouquets de gui et des chants clôturent dignement et gaie ment cette réunion de fin d'année.

Le Secrétaire de séance, T. H.

Ouvriers
de l'Alimentation

Permanence habituelle le lundi, de 17 h. 45 à 18 h. 45, 2^e étage, salle 2.

Syndicat
de l'Habillement

Le dimanche 12 décembre, nous tenions notre assemblée générale qui, cette fois, revêtait un caractère particulier, car elle marquait le premier anniversaire de la fondation du Syndicat.

Après que la trésorière eut rendu compte du bon état des finances après ces douze premiers mois, et que le secrétaire eut fait son rapport sur l'activité syndicale au cours de cette première année, l'assemblée ayant renouvelé sa confiance au Conseil, on fit volte-face pour se retrouver au fond de la salle autour d'une table agréablement garnie, car un vin d'honneur allait nous permettre de fêter joyeusement ce premier anniversaire.

Nos amis Glotin, président de l'Union Nantaise, et Belleville, secrétaire de l'Union Régionale, avaient bien voulu répondre à notre invitation et nous apporter,

avec le plaisir de leur présence, le réconfort de leur parole.

Successivement, après avoir félicité notre Syndicat de sa marche en avant, malgré son jeune âge, ils nous dirent les raisons d'être du syndicalisme chrétien et ils nous exhortèrent à l'effort pour amplifier le mouvement déjà si plein d'activité et d'espérance de la C.F.T.C. En résumé nous la fîrent mieux connaître encore et, par conséquent, mieux aimer.

C'est à la prospérité de notre Syndicat et de la C. F. T. C. tout entière que les verres se levèrent dans une atmosphère de gaieté, de bonne camaraderie et de grande confiance dans l'avenir.

Que chacun passe donc à l'action, fasse de la bonne propagande, et en avant pour de nouvelles conquêtes.

Une bonne occasion de propagande : c'est la soirée familiale que nous organisons pour le samedi 5 février, à 20 h. 30, au siège, 10, rue de Bel-Air.

Retenez bien cette date. Parlez-en autour de vous. Amenez beaucoup de monde à cette soirée qui promet d'être charmante. Un programme de choix y sera donné.

Pour tous renseignements, n'oubliez pas que la permanence est ouverte tous les mercredis de 18 à 20 h. 30. On y recevra les lots, si modestes soient-ils, que l'on voudra bien donner pour corser cette soirée.

Le Secrétaire,
Syndicat
de la Métallurgie

La Fête Patronale célébrée le 5 décembre a réuni, à l'Église Saint-Clair, ensuite à la salle des Fêtes de la mairie de Chantenay, un grand nombre de nos syndiqués. Je ne dirai pas ce que fut la fête. Vous en avez tous entendu parler. Ceux qui étaient là n'oublieront pas les paroles de nos dévoués camarades Le Cars et Mabit. A ceux qui n'y étaient pas, je puis affirmer, en toute sincérité, qu'ils ont perdu une bonne occasion de s'instruire d'abord, de manifester leurs convictions et aussi leur reconnaissance à ceux qui sont toujours en avant pour défendre la cause commune.

Pourquoi y a-t-il encore des indifférents ? Les événements qui viennent de s'écouler ne sont-ils pas faits pour nous donner quelques idées sur ce que nous avons à faire. Il reste, certes, beaucoup de besogne. Peut-être les choses ne vont-elles pas assez vite au gré de certains. Peut-être, et même très certainement ces camarades que l'on voit si peu, qui ne se connaissent pas entre eux, trouveraient-ils que nos syndicats ne font rien. Eh bien ! je leur demande instamment de se rendre compte des efforts que quelques camarades (toujours les mêmes) font pour arriver à mener à bien la tâche souvent ardue que constitue le programme renfermant l'idéal des Syndicats Chrétiens.

Qu'ils viennent à nos permanences. Qu'ils assistent aux réunions comme celles de la Fête Patronale et celle organisée le 19 décembre à la Salle Jeanne d'Arc. Que les jeunes viennent se former (car un jour ils auront à défendre pour eux-mêmes cet idéal), qu'ils assistent au cours de militants. Ils se rendront compte que nos Syndicats sont toujours aussi ardents à revendiquer ce qui, en toute équité, est dû aux travailleurs et à leurs familles.

Nous sommes heureux de voir que notre syndicat des ouvriers métallurgistes augmente tous les jours le chiffre de ses effectifs. Depuis un mois, nous avons eu le plaisir d'ajouter à notre liste les noms d'une soixantaine de nouveaux adhérents dont la plupart sont venus, eh oui, d'une organisation dont l'idéal n'a rien de commun avec le nôtre. N'est-ce pas là un bon signe ?

Allons, camarades, notre syndicat marche bien. Soutenez-le, aidez dans la mesure de vos moyens ceux qui luttent pour vous et vous verrez que vous serez fiers un jour d'être des nôtres.

Union Féminine

L'Union Féminine a été définitivement constituée. Cette Union, qui groupe l'élément féminin de tous les Syndicats de l'Union Nantaise, a pour but l'étude de questions spécialement féminines et la responsabilité des services pratiques indispensables des femmes.

Par son Conseil, composé de déléguées des différents Syndicats, elle assurera une liaison entre toutes les syndiquées.

Par son Bureau, elle sera en rapport avec l'Union Nantaise et ses commissions : propagande, action syndicale, et pourra travailler à l'amélioration du sort des travailleuses, ainsi qu'à l'accroissement du syndicalisme chez les femmes.

Les dirigeantes de l'Union comptent sur la collaboration de toutes pour assurer le maximum de rendement à l'œuvre entreprise.

La Sainte-Geneviève

Cette année, elle aura lieu le 16 janvier.

A 8 heures, messe à Sainte-Croix avec sermon de M. l'abbé Rouleau.

A 9 h. 30, 10, rue de Bel-Air : réunion pour toutes les syndiquées. Au cours de cette réunion, plusieurs rapports sur des questions syndicales seront présentés et suivis d'une discussion.

Pour terminer : gâteau des Rois.

Commission des Loisirs

Conférences. — Sous le patronage de l'Union Départementale des Syndicats Chrétiens, le cycle des conférences gratuites organisées par la Commission des Loisirs C. F. T. C. commencera le vendredi 21

Le 24 décembre, dans l'Ouest-Eclair, la C.G.T. publiait un article de victoire. Tout le monde avait donné et on atteignait 40.000 francs. Il ne disait pas que la Direction de Penhoët en versait 20.000. Gros malin !

La Direction de Penhoët fit paraître une note de service expliquant les modalités de la perception des cent sous. Elle parla du Syndicat des Métallurgistes, sans dire lequel, et on comprend qu'il s'agit de la C.G.T. ; la démarche des syndiqués chrétiens est traduite par : « Les observations qui lui ont été présentées par certains ouvriers... ». La direction a peut-être intérêt à nous minimiser.

Conclusion. — On aperçoit tout au long de cet exposé les méthodes dictatoriales du parti communiste. Une réunion générale aurait été gênante, on l'évite. Enfin, le résultat ne fut pas merveilleux. Un quart de l'effectif refusa ses cent sous. Même Saint-Nazaire la Rouge n'est pas mûre pour la dictature communiste, nous pouvons avoir confiance dans l'avenir.

Métallurgie

Fête de la Saint-Eloi

Le dimanche 12 décembre, le Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire fête la Saint-Eloi.

A 9 heures, une messe dite pour le repos de l'âme des syndiqués chrétiens a lieu à l'église Saint-Gohard.

Aussitôt, au siège de la rue du Maine se tient notre réunion générale statutaire. C'est la joie des grands jours, la fête des métallos. Notre ami Chauve présida, et remercia d'abord tous les camarades. Différents syndicats se sont fait représenter ; les employés, le bâtiment, les marins, etc... Le camarade Rombault, dans un rapport illustré de chiffres et de faits,

Saint-Nazaire

Union Locale
La dictature ouvrière
du prolétariat

UN ESSAI A SAINT-NAZAIRE

Il existe des gens qui s'étonnent de ce qu'on leur raconte, ne voulant pas en croire leurs oreilles.

En lisant le journal de ce mercredi 22 décembre, les ouvriers nazairiens furent tout étonnés de se voir gratifiés d'une retenue de « cent sous » sur leur paye... du lendemain !

Un tract, distribué par le Syndicat Unifié (0 Mensonge !) des Métallurgistes, donnait tous détails à leur sujet. Profitant de l'augmentation et du rappel dus à l'arbitrage Blancho, le Syndicat Unifié retenait cinq francs à chaque ouvrier pour répartir entre les vieux travailleurs. Ceux qui ne voudraient pas payer, devaient se faire inscrire aux bureaux de la main-d'œuvre. Théoriquement tout était prévu, les Directions avaient accepté et la distribution se ferait par l'intermédiaire d'une commission comprenant les représentants des patrons, de la municipalité et du Syndicat Unifié.

Comme personne n'était prévenu, ce fut un étonnement général. La paye étant le lendemain, il fallait faire vite à se faire inscrire pour ne pas avoir de retenue. Quelle surprise au bureau de la main-d'œuvre du Chantier de Penhoët ! Le premier ouvrier venant se faire inscrire, trouva un bureau calme. Le chef était absent. Le sous-chef reçut ce monsieur avec étonnement. Il n'avait pas reçu d'ordre de service. A qui s'adresser ? Le Directeur et le Secrétaire Général étaient à Paris. Le journal était là, affirmatif. Le brave sous-chef prit le nom du « récalcitrant », puis continua. Dans les ateliers, les commentateurs allaient bon train. Les uns voyaient un geste de dictature de la part du Syndicat, les autres cherchaient où se trouvait la Liberté, Liberté chérie !

Les syndiqués chrétiens se devaient de réagir. Ils tinrent réunion de conseil le soir et le résultat fut un petit article, qui ne parut que dans le Phare, se résumant dans ces lignes :

« Ils prétendent être maître de leurs salaires et de leurs actes et détiennent aussi bien à M. Blanchard qu'à la Direction des Chantiers, le droit de distribuer arbitrairement une partie de leur dû, fut-ce pour la plus noble cause ».

Cet article fut nettement approuvé le lendemain.

Nos syndiqués firent des démarches auprès des Directions des Chantiers. Le Directeur de Penhoët donna la genèse de l'histoire. C'est, d'accord avec le Secrétaire du Syndicat Unifié, qu'il avait accepté l'idée de la souscription sans y voir rien de mal. Devant les objections des syndiqués, il reconnut que le principe en était discutable. Un délégué renchérit : « Cette fois-ci, c'est pour une noble cause, demain ce sera pour payer les frais du procès ».

Le Directeur jura, mais un peu tard... « Ah ! non, on ne m'y reprendra plus, je ne suis pas prêt à refaire le collecteur ».

Où l'histoire se corse, c'est quand on arrive aux faits suivants : les délégués cégétistes avaient passé les journées du 22 et du 23, embusqués devant les directions afin de prendre les noms des récalcitrants. La méthode était peu sûre, ils allèrent demander les listes aux Directeurs. Ils furent reçus... proprement. Alors voilà, le noble geste n'était qu'un moyen de compléter les non cégétistes et de les mettre à l'index rouge.

Et cela rappelle, entre parenthèses, l'histoire d'une déléguée de techniciens qui avait demandé au Directeur de Penhoët d'étendre le bénéfice de l'arbitrage Blancho aux employés. La déléguée était restreinte et pour cause. Elle lui reprocha d'embaucher des ouvriers non cégétistes. Colère de Monsieur le Directeur.

Maintenant celui-ci est fixé, il sait ce que veulent ces messieurs cégétistes et il peut entrevoir ce qui lui restera d'autorité sous peu. Nous lui demandons s'il compte assurer la liberté d'embauchage et de travail.

Union Départementale
de Vendée

La Roche-sur-Yon

A propos des élections
au Conseil de discipline
à l'Asile Départemental
de la Grimaudière

Mise au point

Le Secrétaire de la section Cégétiste de l'Asile de la Grimaudière, déçu sans doute par l'échec de ses candidatures à cette élection a écrit, dans un journal cégétiste, que le personnel féminin de l'Asile avait été l'objet de pressions et de menaces (il ne dit pas de qui). Mais, à la fin de son article, il désigne les Religieuses. Puis il ajoute : « Aux tentatives de division, aux propos injurieux, vous opposerez, etc... »

Après avoir procédé à une petite enquête auprès du personnel féminin, nous avons acquis la certitude que toutes ces allégations étaient fausses. Si cet état de chose existait, nous le saurions et serions les premiers à intervenir pour le faire cesser. Le Secrétaire de la C. G. T. a menti.

Au cours d'une causerie entre lui et les dirigeants du Syndicat C. F. T. C., il fut convenu, après entente entre eux, que les deux Syndicats présenteraient chacun deux délégués. Les quatre délégués, n'ayant pas de concurrents, devaient forcément être élus. Ce qui fut fait du reste ; mais, mal fait sans doute, puisque la Préfecture annula cette élection. C'est sur la demande de la Préfecture qu'une deuxième élection eut lieu à l'Asile, sous le contrôle du Secrétaire de cet établissement.

Deux des candidats présentés par la C. F. T. C. furent élus au premier tour ; les deux autres, du même Syndicat, mis en ballottage au premier tour, furent élus au deuxième. Il n'y eut ni pressions, ni menaces exercées sur le personnel féminin par qui ce soit.

Alors, pourquoi le secrétaire de la C. G. T. l'écrit-il, puisqu'il sait que c'est faux ? Quel est son but ?

Nous avons eu l'occasion de discuter avec lui à plusieurs reprises au sujet des revendications communes aux membres des deux Syndicats. Le Secrétaire de la C. G. T. s'est toujours montré correct et

Les Sables-d'Olonne

Activité locale

Chaque adhérent qui s'intéresse vraiment à l'activité syndicale (et ils sont nombreux aux Sables), a remarqué que depuis quelque temps les réunions avaient été assez fréquentées. En effet, chaque Syndicat a eu une réunion générale et une ou deux réunions de bureau.

Toutes ont été utiles, nous en sommes certains, et produiront leurs fruits.

Pour clôturer ce renouveau d'activité, ou plutôt comme point de départ d'une nouvelle activité, l'Union Locale donnait, le dimanche 21 janvier, une magnifique fête de l'Arbre de Noël. Les très nombreux camarades qui ont assisté à cette fête, comme spectateurs ou comme acteurs, en gardent, j'en suis certain, un très bon souvenir. On parlera longtemps d'une pièce militaire qui, pour n'avoir pas payé de droit d'auteur, n'en était pas moins vraiment brillante. D'ailleurs toutes les parties de cette fête vraiment familiale, ont été très bien rendues et tous, petits et grands gardent un bon souvenir de cette journée.

Que les camarades qui nous ont aidés en soient vivement remerciés.

Cette fête a prouvé, que lorsqu'on voulait, on pouvait, mais il faut vouloir. Il en est souvent ainsi. Donc de la volonté, chers camarades, tous, faites de la propagande. Les Syndicats Chrétiens des Sables, n'aspirent qu'à grandir, à vous de les aider.

Union Départementale
de Vendée

courtois. Pourquoi ne montre-t-il pas la même correction et la même courtoisie dans ce qu'il écrit ?

Si ces procédés déloyaux sont en honneur à la section cégétiste de l'Asile de la Grimaudière, ils n'ont pas cours au Syndicat C. F. T. C., qui les méprise.

Pour nous, syndiqués chrétiens, un travailleur honnête et digne de ce nom, qu'il soit membre de notre Syndicat, ou affilié à la C. G. T., ou non syndiqué, à toute notre estime et notre appui en cas de besoin.

Pour le Syndicat de l'Asile de la Grimaudière,
M^{me} FERRY.

Union Départementale
de Vendée

Le 24 décembre, dans l'Ouest-Eclair, la C.G.T. publiait un article de victoire. Tout le monde avait donné et on atteignait 40.000 francs. Il ne disait pas que la Direction de Penhoët en versait 20.000. Gros malin !

La Direction de Penhoët fit paraître une note de service expliquant les modalités de la perception des cent sous. Elle parla du Syndicat des Métallurgistes, sans dire lequel, et on comprend qu'il s'agit de la C.G.T. ; la démarche des syndiqués chrétiens est traduite par : « Les observations qui lui ont été présentées par certains ouvriers... ». La direction a peut-être intérêt à nous minimiser.

Conclusion. — On aperçoit tout au long de cet exposé les méthodes dictatoriales du parti communiste. Une réunion générale aurait été gênante, on l'évite. Enfin, le résultat ne fut pas merveilleux. Un quart de l'effectif refusa ses cent sous. Même Saint-Nazaire la Rouge n'est pas mûre pour la dictature communiste, nous pouvons avoir confiance dans l'avenir.

Une garantie: La Marqué. Le premier des boulets anakis est barré aux deux extrémités. C'est le plus répandu. Quelle meilleure preuve de qualité!

LE BOULET BARRÉ AUX DEUX EXTRÉMITÉS

FABRICATION BLANZY-OUEST CHARBONS SÉLECTIONNÉS NOUVELLE ADRESSE: 15, Rue de la Paix LIVRAISONS A PARTIR DE 200 KILOS

Union Départementale du Maine-et-Loire

Union Départementale

Le Congrès de l'U.D. de Maine-et-Loire qui s'est tenu le 5 décembre 1937, à Cholet, restera une des journées laborieuses de notre activité syndicale.

Ce n'est pas du temps perdu qui a été sacrifié à la tâche. Le programme était chargé ; il fut exécuté à la lettre avec la participation d'environ 150 délégués.

Par une cordiale bienvenue, notre Président, M. Bougis, renforça encore l'atmosphère de confiance et d'union qui s'était établie dès l'entrée, et sans plus attendre, tout le monde se mit au travail.

Un bureau fut nommé pour le dépouillement du volumineux scrutin du Conseil de l'U.D.

Cette question du vote et de la représentation des Syndicats au sein du Conseil amena J. Lesclapart à proposer quelques modifications aux Statuts ; elles furent acceptées à l'unanimité, ainsi que la modification relative à la cotisation que seul, désormais, le Congrès annuel sera habilité à déterminer.

P. Fleury donna ensuite le rapport moral. Il commença par féliciter les délégués, et en leur nom, tous ceux qu'ils représentent, d'avoir tenu et même progressé, malgré les prédictions pessimistes qui avaient accompagné les débats. Non seulement les organisations existantes se sont maintenues, mais plusieurs autres sont venues s'ajouter, augmentant très sensiblement le nombre de nos adhérents.

Les exigences de cette activité syndicale, chaque jour accrues, légitiment l'existence du Secrétariat permanent établi depuis février. C'est sur cette forme nouvelle de l'activité de l'U.D. que portera spécialement le rapport moral.

Sans s'étendre sur les conflits particuliers qu'il faut solutionner, les interventions indirectes, le service de placement, etc., P. Fleury rappelle qu'on doit aux dirigeants syndicaux, permanents ou non :

1° La signature de nombreuses Conventions nouvelles (Tanneurs, Employés des Vins mousseux, Bonneterie, Blanchisserie, Effilocherie, etc...)

2° La révision de certaines autres (Chaussure, Textile, Employés). Rajustement des salaires en fonction du coût de la vie, et dans le sens des Allocations Familiales, qui nous préoccupent particulièrement ;

3° L'intervention dans plusieurs conflits, entre autres, Chemillé et Vihiers ;

4° Enfin, l'étude approfondie de plusieurs Conventions, dont nous ne sommes pas signataires et auxquelles, pour la plupart, nous venons de donner notre adhésion.

Le rapporteur souligne toute l'importance qu'il y a à ne pas s'engager dans un conflit sans avoir pesé toutes ses responsabilités. L'U.D. a pu paraître, parfois, faire traîner en longueur certaines questions, c'est qu'elle avait des raisons de conscience d'attendre ; il ne faut pas aggraver le mal sous prétexte de le guérir. Il précise donc :

« Faites appel au Secrétariat chaque fois que vous en avez besoin, mais laissez-le juge de l'opportunité ; qu'il n'y ait pas, chez nous, de gestes inconsidérés ».

P. Fleury traite ensuite de la représentation effective de l'U.D. dans les organismes officiels : Commission Départementale du Travail, Allocations Familiales, Coût de la vie, Choix, Contrôle, Placement, Conseil des Prud'hommes, Office du B.I.E.

Les élections des Délégués du Personnel ont permis au Syndicalisme Chrétien de s'affirmer : la section Banque et la Bonneterie d'Angers, ainsi que la Métallurgie de Longué, ont obtenu sur ce terrain, un remarquable succès.

Sur les points : Propagande et Formation, de sérieux efforts ont été faits, qui demandent sans doute à être complétés, mais le rapporteur fait ressortir tous les moyens mis à notre disposition et dont nous ne pouvons peut-être pas tirer tout le profit désirable.

Par ailleurs, les relations deviennent plus faciles avec les Pouvoirs Publics et le Patronat ; on compte désormais, en Anjou, avec le Syndicalisme Chrétien, qu'on sait apprécier.

Que l'effort de recrutement et d'action se poursuive ;

Que chacun ait à cœur d'aider à la vie du Secrétariat :

- 1° par le versement régulier des cotisations ;
2° par la collaboration au journal ;
3° en le prévenant à temps des conflits ; et 1938 sera ainsi une année d'action et de courage, au cours de laquelle nous aurons bien la satisfaction d'entendre des camarades nous dire ce que nous confions dernièrement à l'un d'eux : « Désormais, je suis syndiqué chrétien, pour toujours ».

Les applaudissements terminés, et ils furent chaleureux, la parole passe

Angers

Employés et Employées

Les Employés du Commerce d'Angers ont engagé des pourparlers avec les représentants du Groupement Patronal, en vue du prochain renouvellement de la Convention collective.

Un rajustement des salaires, tenant compte à la fois de l'augmentation importante du coût de la vie, et des possibilités actuelles, a été prévu ; dans ce projet, l'attention des Employeurs a été spécialement attirée sur la question des Allocations Familiales avec présence de la mère au foyer.

Certaines clauses relatives au travail féminin ont été également proposées, et figureront, nous l'espérons bien, dans le prochain texte élaboré.

Une délégation a été reçue à la Préfecture. Elle a insisté auprès de M. le Préfet pour qu'il use de son influence auprès des Employeurs afin que l'augmentation qui ne manquera pas de décider l'arbitre, ne soit pas prise comme prétexte à une nécessité de licenciement.

L'adhésion apportée à plusieurs Conventions importantes, notamment dans le Bâtiment, la Métallurgie etc., nous permettra de prendre des positions intéressantes au cours des prochains pourparlers.

Déjà, des modifications aux textes actuels ont été étudiées de très près et seront incessamment présentées. Le prochain numéro de La Voix des Travailleurs nous tiendra au courant de la suite des événements.

Les cuirs et peaux seront représentés par deux Délégués de l'U.D. à la réunion qui doit se tenir à la Fédération à Paris, en vue du renouvellement de la Convention.

Un compte-rendu de ces diverses manifestations de l'activité syndicale sera donné le mois prochain.

Syndicat du Bâtiment

Notre jeune Syndicat (un an et demi d'existence) a déjà une vie active. Formé lors du mouvement de Juin 36 ses effectifs commencent à compter, et lentement, mais sûrement, le nombre augmente. Des relations suivies avec la J.O.C. nous permettent de beaux jours à venir.

Le travail du Bureau depuis quelques mois, crée une émulation intéressante sur la formation syndicale et sociale de tous les adhérents.

Une étude approfondie de la Convention, spécialement en ce qui concerne les salaires et les allocations familiales, sans négliger d'autres chapitres fort intéressants, a permis de présenter à la Chambre Syndicale Patronale un projet de révision. Une réponse ne saurait tarder, et nous espérons que des résultats satisfaisants pour la Classe Ouvrière, nous récompenseront de nos efforts.

Cholet

Un budget familial

Au moment où nos syndicats demandent, à la faveur d'une nouvelle prime de vie chère, un relèvement des Allocations Familiales, nous croyons bon de mettre sous les yeux de nos camarades, le budget familial d'un ouvrier habitant une commune de moyenne importance de notre région choletaise.

Cet ouvrier, syndiqué depuis plusieurs années, est le père d'une famille de 5 enfants dont l'aîné a 10 ans la mère évidemment ne peut en aucune façon apporter une aide pécuniaire supplémentaire. Donc un seul salaire pour faire vivre 7 personnes.

Voici les chiffres comparatifs des mois de septembre et octobre 1937.

Table with 2 columns: Item and Amount. Rows include Lait, beurre et œufs, Viande, charcuterie, Fruits et légumes, Epicerie, Pain, Habillement et mercerie, Chaussure, Entretien et lessive, Chaussures, Eclairage, Loyer, Impôt, Argent de poche, Syndicat et sociétés, Mois scolaire, Lait Nestlé pour enfant, Fortifiant pour enfants.

Tout de suite on peut remarquer les sommes minimes du loyer et des impôts, nous sommes à la campagne. Que deviendrait l'équilibre de ce budget avec un loyer de 150 à 200 francs par mois ?

Donnons-nous la peine de faire le calcul de l'alimentation. On s'aperçoit que cette famille vit, malgré la hausse du coût de la vie, avec un peu plus de 3 francs par jour et par personne. N'est-ce pas de la sous-alimentation ? Aussi n'est-il pas surprenant de voir entrer dans ce budget les laits spéciaux et les fortifiants.

Et l'argent de poche ? 20 francs, 30 francs ! Le tabac, la chopine d'amitié avec le camarade d'atelier ou le voisin complaisant, comment faire ? Ce n'est pas tous les jours la fête, n'est-ce pas, mon cher camarade ? Et

le chapitre divers que je n'ai pas mentionné, je vous le transcris tel qu'il a été porté. A lui seul il peut réduire la détresse d'un budget qui ne peut s'équilibrer que par les privations sans cesse consenties. Pour septembre : 1 pot de fleur, timbre, points pour réparations chaussures, Journal, Total : 13.50.

Pour octobre : gâteaux, 3.60 (quel luxe pour 7 !), 1 col pour homme, 2 francs 1/2, almanach du pèlerin, 2.50, Journal 6 francs, Total : 14.10.

Notre camarade ajoute : la confection des vêtements n'est pas comprise puisqu'elle est faite pour la plus grande partie à la maison par la mère de famille.

Voici Noël ! Comment ces 5 gosses qui grandissent, manquant même de nécessaire, pourraient-ils goûter la joie de cette fête qui apporte le superflu et l'agréable dans les maisons plus privilégiées.

Et ce budget n'est pas unique — C'est celui de beaucoup de familles ouvrières dont les parents n'ont pas reculé devant leur devoir de chrétiens.

Camarades de la chaussure, qui avez compris qu'en sacrifiant à peu près la valeur d'une bouteille par semaine vous pouvez apporter une aide efficace à vos camarades plus malheureux que vous, merci au nom de tous ces gosses qui comprendront mieux demain, que la société au fond n'est peut-être pas entièrement perdue, puisqu'on y trouve encore le sentiment d'une telle fraternité !

Syndicats féminins

L'Assemblée générale annuelle des Syndicats féminins : Syndicat des Dames employées du Commerce et de l'Industrie, Syndicat des ouvrières des Industries Textiles, Syndicat des ouvrières de l'Habillement et de la Confection, a été fixée au dimanche 31 janvier, à 15 h. 30. Au cours de la réunion on procédera aux élections des trois Conseils syndicaux.

Cette assemblée étant la seule obligatoire de l'année, nous comptons que toutes les syndiquées seront présentes. Les absences non motivées seront passibles d'une amende.

Cours professionnels

Le Bureau syndical est heureux de faire savoir à toutes les syndiquées désireuses de parfaire leur instruction que deux nouveaux cours professionnels sont mis à leur disposition : un cours d'anglais qui fonctionne depuis le 1er décembre, et un cours de comptabilité qui commencera au début de janvier. Celles qui désirent suivre ces cours sont priées de se faire inscrire d'urgence, ainsi que pour le cours de français.

Aux Employés

Une réunion générale des employés du Commerce, de la Banque et de l'Industrie aura lieu, le vendredi 21 janvier, à 20 h. 30, au siège, en vue des élections pour le bureau syndical des employés.

Aux Ouvriers du Textile

Tous les ouvriers du textile sont convoqués à une réunion générale qui aura lieu le vendredi 28 janvier, à 20 h. 30, au siège, en vue du renouvellement du bureau.

Avenant n° 2 à la convention collective de travail des employés des Entreprises et Etablissements Industriels de Cholet, signée le 27 octobre 1937

Article premier. — Pour tenir compte dans la mesure du possible de l'augmentation du coût de la vie, depuis le mois de février 1937, et en prenant comme base l'indice départemental du coût de la vie au 13 août 1937, soit : 101,307, il sera accordé à partir du 1er octobre 1937, une nouvelle prime de vie chère, suivant les modalités détaillées aux articles suivants :

Art. 2. — Pour tous les employés régis par le contrat collectif sus-désigné, la deuxième prime sera de :

30 francs pour les employés et les employées de moins de 17 ans, 40 francs pour les employées non chefs de famille.

50 francs pour les employés de plus de 17 ans et les femmes employées chefs de famille, quand le salaire mensuel moyen est inférieur à 900 francs, déduction faite des différentes primes de vie chère.

Par femme employée chef de famille, il faut entendre celle ayant au moins un enfant bénéficiaire des allocations familiales.

Art. 3. — Des accords individuels interviendront entre patrons et employés, pour les employés ayant un salaire mensuel moyen supérieur à 900 francs. Ces accords tiendront compte dans toute la mesure du possible, de la situation particulière de l'employé et des nécessités de l'entreprise. En aucun cas les primes accordées ne pourront être inférieures à celles stipulées à l'article 2, ni aux avantages accordés par les articles 4 et 5 ci-dessus.

Art. 4. — La caisse interprofessionnelle des allocations familiales n'assurant plus le paiement de la prime de la « Mère restant au foyer », chaque entreprise s'engage à assurer personnellement le paiement de cette prime dans les conditions prévues à l'article 4 de l'avenant n° 1, signé le 29 janvier 1937.

Art. 5. — A partir du trimestre en cours, (1er septembre 1937) les allocations familiales seront modifiées suivant le barème suivant :

Table with 2 columns: Number of children and Amount. Rows: 1 enfant (25 fr.), 2 enfants (90 fr.), 3 enfants (175 fr.), 4 enfants (325 fr.), 5 enfants (475 fr.), au-dessus, 150 francs de plus par enfant.

Lors de la naissance d'un premier enfant, attribution d'une prime

de 500 francs, payable moitié à la naissance, moitié 4 mois après.

En cas de naissances multiples, cette prime de 500 francs sera attribuée pour chaque enfant. S'il ne s'agit pas de première naissance, il sera attribué une prime de 500 francs.

Les avantages de l'article 5 sont acquis à tous les employés des entreprises et établissements industriels de Cholet, bénéficiaires d'allocations familiales.

Enfin, les familles n'ayant qu'un enfant né avant le 1er septembre 1937, toucheront une allocation de 30 francs par mois, au lieu de 25, jusqu'à ce que cet enfant atteigne l'âge limite.

Cette majoration est destinée à compenser la prime de 500 francs qui n'aura pas été touchée par eux.

Union Départementale Deux-Sèvres et Vienne

Niort

Arbre de Noël

C'est le dimanche 23 janvier 1938, à 14 h. 30, dans la Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, qu'aura lieu l'Arbre de Noël des enfants des syndicats chrétiens.

La Commission des Loisirs, organisatrice de cette fête enfantine, n'a rien négligé pour la complète réussite de cette dernière. Tous ces enfants de nos membres jusqu'à l'âge de 10 ans, auront un magnifique jouet à choisir ainsi qu'une gourmandise.

Un ballet, des intermèdes de chants variés et, enfin, Guignol, son bâton occupent les quelques heures de cette soirée.

L'entrée est entièrement gratuite. Un buffet, abondamment garni, fonctionnera pendant l'entracte.

Tous à l'Hôtel de Ville, le dimanche 23 janvier, à 14 h. 30 précises.

L'UNION LOCALE.

Syndicat des Cuirs et Peaux

Pendant le mois de décembre la commission mixte, prévue à l'article 23 de notre contrat collectif, s'est réunie plusieurs fois à la chambre de commerce avec la chambre patronale afin d'obtenir une indemnité de vie chère.

La dernière réunion eut lieu le 23 décembre. Tous les membres présents signèrent un procès-verbal relatant que par mesure transitoire, la chambre patronale accordait, à partir du 1er décembre et jusqu'au 1er février, une augmentation uniforme de 0 fr. 25 de l'heure pour les hommes, 0,16 de l'heure pour les femmes et 4 % pour les travaux aux pièces.

Dans le courant de janvier l'échelle mobile doit être étudiée, pour entrer en application le 1er février.

Les camarades pourront de ce fait juger de l'activité de leur syndicat, du désintéressement et des efforts de quelques-uns des leurs, pour demander en faveur de tous un salaire vital correspondant à l'augmentation du coût de la vie.

Thouars

Réunion de propagande

Une centaine de syndiqués et de sympathisants avaient tenu à répondre à notre appel, afin de manifester leur attachement au syndicalisme chrétien.

Notre Président, Jean Lucas, souhaita la bienvenue à tous et les remercia d'être venus les joindre, nombreux ainsi que tous les socialistes, nombreux de venir se documenter sur leur futur devoir syndical. Il remercia également le camarade Roger Leroy, des Hospitaliers de Niort, qui, par sa présence, nous donna la preuve de son inlassable dévouement, et dès le début de la réunion, il tint à adresser ses remerciements au Camarade Charles Mahit, pour avoir répondu si spontanément à notre invitation et commencer par Thouars, la tournée de propagande qu'il entreprenait à travers les Deux-Sèvres. Il nous dit qu'il était sûr qu'au cours de cette réunion nous pourrions des directeurs et des conseillers pour notre action de demain, et que nous pourrions plus convaincus à la cause du syndicalisme chrétien.

Prirent ensuite la parole le Camarade André Baraton, au nom des Employés qui retraça le passé du syndicat, les difficultés rencontrées pour sa formation, sa participation aux divers Congrès, en 1936, l'adjonction de membres féminins, un projet de contrat collectif, la fermeture des magasins le dimanche et souligna qu'insuffisamment documentés en juin 1937, nous n'avions pu l'obtenir, mais que tout n'était pas perdu et que nous espérons un jour y réussir.

Puis, le Camarade Roger Leroy, au nom du Syndicat Départemental Hospitalier, nous apporta le fraternel salut des 300 Camarades syndiqués de l'Hôpital de Niort et nous rappela que c'est en juin 1936 que Niort obtint son premier statut et échelle de salaires ; en octobre 1936, le Syndicat Départemental affiliait les sections de Thouars, St-Maixent, Châtillon, Melle, et plusieurs cliniques ; demain il forme la section de Bressuire. Il nous dit que deux membres de Niort étaient délégués en commission tripartite, Mme Tholotte et lui-même, qu'il venait d'être dernièrement admis dans la commission d'Hygiène des Services de santé et de réorganisation des Hôpitaux départementaux ; que Niort était le plus fort des syndicats Hospitaliers Chrétiens

de vue salaire (en effet, les diminutions sur la base de Poitiers n'apportent aucune amélioration), il n'en reste pas moins que la sécurité dans l'emploi et un certain nombre d'autres avantages découlent de cette convention. Pour les salaires, nous espérons bien qu'il sera remédié à l'anomalie qui différencie les villes de la Vienne autres que Poitiers et Châtelleraupour la plupart des conventions signées à ce jour.

Art. 6. — Les primes et avantages stipulés dans cet avenant n° 2 resteront en vigueur jusqu'au mois de février 1938.

Lors de la parution de l'indice de février 1938, une nouvelle entrevue aura lieu pour fixer, éventuellement, les nouveaux taux.

Art. 7. — A la demande du Syndicat des Employés, la Fédération Patronale, en liaison avec la Caisse de Compensation des Allocations familiales, procédera d'ici le mois de février, à l'étude complète d'un système permettant d'accorder à la mère restant au foyer, une prime d'allocation familiale plus en rapport avec les charges supportées par la famille.

Fait à Cholet, le 12 novembre 1937.

Hôpital

Un départ vient de nous priver d'une collaboratrice de la première heure qui, sans bruit, a su faire beaucoup pour notre mouvement et pour le personnel de cet établissement. Elle n'aura pas eu le loisir de profiter, dans notre ville, du résultat probant des démarches nombreuses auxquelles elle a été une utile et précieuse artisanne. Que le climat de la Côte d'Argent n'empêche pas Mlle Vigier de se rappeler Montmorillon, nous n'en doutons pas.

Ce départ et de nouvelles adhésions ont entraîné la constitution d'un Syndicat Hospitalier, dont le bureau est ainsi formé :

Président, M. Berthonneau ; vice-présidente, Mme Millet ; secrétaire, Mme Ligault ; secrétaire adjointe, Mlle Reiss ; trésorière, Mlle Lauzon ; trésorier adjoint, M. Lavergne. Délégués : Mme Lacelle, Mme Millet, M. Berthonneau, Mlle Onfal.

Nous réunissons, maintenant, plus des deux tiers du personnel de l'établissement.

A l'Hôpital, les indemnités pour nourriture des congés de 1936 ont été payées ; espérons que celles de 1937 se feront moins longtemps attendre. Quant au statut du personnel, on semble l'oublier.

Il nous faudra sans doute encore intervenir près de la Préfecture.

Escompte

N'oubliez pas de demander vos tickets d'escompte chez les commerçants qui vous accordent cet avantage. C'est un bon moyen de faire un profit certain et aussi de ne pas vous appesantir du paiement de votre cotisation qui vous sera largement rendu par ce moyen durant l'année en faisant vos achats chez les commerçants dont la liste est à votre disposition. La demande aux responsables de vos Syndicats ou au secrétaire de l'Union, 4, rue des Augustins.

Conventions collectives

Les conventions collectives sont à la disposition de tous les intéressés chez le secrétaire Thévenet.

« Mea culpa » patronal

Un nouvel hebdomadaire patronal, l'Elan Social, vient d'être lancé par le Comité de Prévoyance et d'Action sociales. Ce journal ouvre aux adhérents de la C. G. O. F. une tribune libre dans laquelle nous aurons été heureux de lire un article qui, ma foi, fait honneur à celui qui l'a écrit. Il figure dans le n° 1 du 21 octobre 1937. En voici quelques passages :

Le patronat a été à peu près incapable d'une action extérieure positive vis-à-vis de la classe ouvrière.

La retraite des vieux travailleurs ? Quelques-uns, parmi nous, l'ont voulu, mais la majorité n'a su la démontrer impossible. Elle nous sera bientôt imposée et ce sera justice... L'échelle mobile des salaires ? Nom qui couvre aussi bien plus de folles que de mesures raisonnables. Nous l'avons défendue au Comité de Prévoyance et d'Action sociales, sous une forme à la fois pratique et équitable. On nous l'imposera. Elle s'imposera... car elle répond à des nécessités. Les salaires ne peuvent rester indéfiniment immobiles quand le prix de la vie change.

L'embauchage, le débauchage ? Notre liberté ne doit avoir d'autre limite que la justice, car elle est la contre partie nécessaire de nos responsabilités, de nos risques.

Mais les risques des travailleurs, pensons-y aussi un peu. Pensons aux soucis de celui qui, quel que soit son effort, ne peut savoir ce que sera son avenir immédiat, à celui dont la famille vit en équilibre instable, au bord de la misère...

C'est à nous qu'incombe le devoir de diriger le progrès social, d'être pour nos collaborateurs les guides humains et bons dont ils ont besoin, et de donner ainsi le clair équilibre des faits, le seul qui compte, aux théories marxistes de la lutte des classes.

Si nous sommes incapables d'une pareille tâche, nous ne méritons pas le nom de patrons.

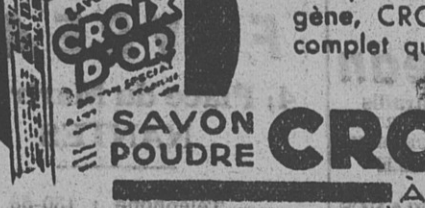
Montmorillon

Alimentation en gros

La convention collective, signée le 29 octobre, si elle n'apporte pas à nos camarades de cette branche tout ce qu'ils attendaient au point

Un savon complet !

Composé de savon parfait et d'oxygène, CROIX D'OR est un savon complet qui blanchit tout en lavant. Essayez-le !



LA MAISON ROCHET

ORTHOPEDIE - BANDAGES - CEINTURES

est transférée pour cause d'agrandissement

du 38 de la RUE DE VERDUN

au 32 DE LA MEME RUE

LOCATION DE LITS MECANQUES, GOUTTIERES, BEQUILLES, etc.

Jeunes filles qui attendez une place

Suivez nos cours féminins du jour

Cours de Comptabilité Cours de Sténo-Dactylographie

Tous les matins, sauf dimanches. Au siège social, 10, rue de Bel-Air, à Nantes. Examen en fin de cours. Deux séries par an : octobre-janvier et février-juin. Placement gratuit des élèves par les Syndicats. Tous renseignements sur place, de 10 h. 30 à 11 h. 30. Pour l'extérieur, écrire avec timbre réponse

Défense des Fonctionnaires

Mines et Ardoisiers

Congrès de la Fédération des Syndicats chrétiens de Mineurs

Les 11 et 12 décembre, eut lieu à Lens, le Congrès de la Fédération des Syndicats Chrétiens des Mineurs.

Résolution

Le Congrès de la Fédération des Syndicats Chrétiens de Mineurs (C.F.T.C.) réuni à Lens, les 11 et 12 décembre 1937.

Constatant que l'accroissement du coût de la vie a rendu dans une large mesure illusoire les majorations de salaires accordées aux ouvriers mineurs depuis un an et demi.

Demande que sans retard soient engagés des pourparlers pour permettre une réadaptation des salaires et l'institution d'une échelle mobile des salaires en relation avec les variations contrôlées du coût de la vie.

Constatant que la famille ouvrière est la plus touchée par l'augmentation du coût de la vie, demande le relèvement général des allocations familiales permettant aux familles ouvrières de faire face à leurs charges réelles.

Pour les mêmes raisons, le Congrès se prononce pour le relèvement du taux de pension au chiffre de 7.500 francs. Il demande que le projet à soumettre au Parlement prévoit aussi l'octroi de la rente de veuves au moment du décès du mari et tende à fixer à 50 % le pourcentage d'invalidité requis pour l'octroi des rentes d'invalidité. Il y aurait lieu de compléter ces réformes par l'attribution d'allocations familiales aux titulaires de rentes, et par des mesures tendant à faire bénéficier les ouvriers mineurs de traitements curatifs.

Le Congrès demande au Parlement le vote rapide de la proposition de loi MECK tendant au relèvement des rentes d'accidents du travail.

Il proteste contre la lenteur apportée à l'inscription sur la liste des maladies professionnelles de la silicose et d'autres maladies professionnelles affectant la corporation minière.

Le Congrès demande que, conformément aux conclusions de la proposition de résolution MECK, adoptée il y a quelques années par la Chambre des Députés, et à celle du rapport présenté récemment par M. Petrus Faure, le Gouvernement procède à une révision des prescriptions de sécurité et à une extension des pouvoirs des délégués mineurs et leur institution pour les ouvriers de surface.

En ce qui concerne le marché charbonnier, le Congrès demande que, conformément au plan de la C.F.T.C., des réformes de structure soient prises en vue d'une réorganisation du marché charbonnier.

Le Congrès constate avec satisfaction que dans tous les bassins miniers de notre pays existent aujourd'hui des syndicats chrétiens affiliés à la Fédération.

Il adjure tous les travailleurs de la mine qui admettent les principes du syndicalisme chrétien, de rejoindre les rangs de ces syndicats pour en renforcer l'influence effective et morale.

Ce Congrès renouvelle ses déclarations antérieures favorables à la constitution de cartels avec d'au-

La protection des employés contre le froid

La température se montrant de nouveau rigoureuse, nous croyons devoir rappeler les dispositions réglementaires relatives aux étalages extérieurs des magasins et boutiques.

En particulier, le décret du 21 juin 1913 interdit de façon absolue l'emploi de jeunes gens de moins de 18 ans et des femmes de tout âge aux étalages extérieurs lorsque la température est inférieure à 0 degré.

D'autre part, aux termes du décret du 22 septembre 1913, modifié par le décret du 23 décembre 1918, ces étalages doivent en tout temps être munis d'auvents ou dispositifs protégeant, contre les intempéries, les employés qui y sont occupés ; en outre, en cas de froid, des moyens de chauffage suffisants doivent être aménagés, pour les employés, dans l'intérieur de l'établissement ; enfin, lorsque la température est inférieure à 0 degré, il est interdit d'occuper des employés aux étalages extérieurs. Toutefois, en ce qui concerne les établissements dans lesquels la rentrée de ces étalages rendrait pratiquement impossible la vente à l'intérieur, les employés doivent séjourner à l'intérieur, mais les hommes de plus de 18 ans peuvent, lorsque les acheteurs se présentent, effectuer les opérations de vente aux étalages à condition que ces employés n'y restent que le temps strictement nécessaire aux dites opérations.

Par ailleurs, les dispositions du décret du 10 juillet 1913 prescrivent que les locaux fermés affectés au travail doivent être convenablement chauffés.

Nous ne saurions trop engager ceux de nos camarades qui exerceraient certaines maisons n'observent pas ces prescriptions, à nous le signaler sans délai et de façon précise.

Les organisations ouvrières pour la défense des revendications professionnelles des travailleurs.

Les syndicalistes chrétiens, conservant leur indépendance entière à l'égard des mouvements, partis et formations politiques, plus décidés et plus unis que jamais, restent attachés à l'idéal poursuivi par leur C.F.T.C., au sein de laquelle ils entendent défendre efficacement les intérêts professionnels et économiques des travailleurs de la mine.

La région de l'Ouest était représentée à ce Congrès par quatre délégués : Cailleux de la Brutz, Mortong de Trélazé, Sortant de Noyant Bel-Air et Lesciellour, délégué régional.

L'un de ces délégués donnera ses impressions sur ce Congrès dans le prochain numéro.

Le dimanche 19 décembre, paraissait, en deuxième page d'un quotidien nantais, un article dont l'écho pourrait avoir de fâcheux effets, particulièrement dans l'état d'esprit du monde paysan.

L'auteur de cet article montre les difficultés et le mécontentement qu'éprouvent agriculteurs, vignerons, métayers, exploitants, lorsqu'ils se voient appelés à satisfaire aux exigences du régime des allocations familiales agricoles alors qu'ils ne reçoivent rien eux-mêmes pour leurs propres enfants, souvent très nombreux.

La cause mérite d'être plaidée. Il s'agit d'une question de justice et les syndicats affiliés à la Confédération des travailleurs chrétiens d'accord pour désirer que le gouvernement prenne l'initiative d'un projet qui apporte l'appui de l'Etat, à un régime d'allocations familiales en faveur des cultivateurs exploitants. Un tel régime est d'autant plus nécessaire et urgent, que le monde agricole connaît encore une période de difficultés et parfois de misères dont certains agitateurs s'ingénient à profiter pour leurs ambitions politiques.

Il fallait s'en tenir à la question posée. Malheureusement, l'auteur s'égare en des réflexions hors de propos.

Du reste, ce qu'il insinue n'a rien de nouveau, ni d'original ; il s'en prend aux fonctionnaires, et c'est l'un d'eux qui me communique l'article de ce journal et me prie d'y répondre.

Justement, dimanche dernier, le jour même où paraissaient les réflexions incriminées, l'Union Nantaise des Syndicats Chrétiens tenait, salle Jeanne d'Arc, un meeting sur les allocations familiales au cours duquel elle m'avait demandé d'intervenir.

J'eus incidemment l'occasion de défendre les fonctionnaires, et je fis allusion aux excitations menées contre eux dans le monde paysan.

Je ne croyais pas le faire tellement à propos.

Pourquoi donc, Monsieur, parlez-vous de la servitude dorée des places en ville ? Pourquoi donc semblez-vous considérer avec tant de dédain ce fic ou ce gabelou, comme vous dites ? Pourquoi jurez-vous que les fonctionnaires ont appris à broyer du vide ? Et enfin qu'avez-vous jamais vu que leurs enfants sont élevés gratuitement ?

Je suis fonctionnaire, père de famille nombreuse et je voudrais bien connaître votre recette, Monsieur.

Vous faites allusion aux enfants d'un receveur qui touchent 200 francs par mois. J'ai bien consulté les barèmes d'indemnités pour charges de famille, et je ne vois pas à quoi correspondent exactement vos chiffres.

Ah ! cette question d'enfants de fonctionnaires vous tourmente bien fort !

C'est vrai : l'Etat verse à ses agents qui ont des enfants ce qu'il appelle des indemnités pour charges de famille. Vous n'allez tout de même pas trouver cela drôle ? Ne croirez-vous pas que ce régime de dépenses est d'autant plus onéreux qu'il y a plus d'enfants ?

Ecoutez plutôt : une dame, tout ce qu'on appelle bonne dame, me demandait d'un ton pénétré, et combien compatissant : « On vous donne bien quelque chose n'est-ce pas, pour vos enfants ? »

Je lui répondis : « Madame, je ne veux pas qu'on me donne, je prends ce qu'on me doit. »

Car l'ouvrier ne doit pas recevoir à titre d'aumône ce qui lui revient en justice. Savez-vous, Monsieur, qui a proclamé cela ? Informez-vous, cette fois, et vous verrez si je ne suis pas en bonne compagnie.

Et puis, tenez, je vais vous apprendre quelque chose, car je ne veux tout de même pas vous exposer à de nouvelles erreurs.

Ecoutez bien. Les fonctionnaires sont, de nos jours, très mal payés. Vous ignorez, Monsieur, que le plus augmenté d'entre eux, eût-il un nombre incalculable d'enfants, a reçu depuis deux ans 6 francs à peine d'augmentation, par jour. Six francs, Monsieur.

Mais combien doivent se contenter de 4, de 3, même de 2 fr. 70 et cela, avec une famille ! Vous vous rendez compte ?

Et le lait, et le beurre, et la viande, et le pain ont connu, vous le savez mieux que personne, une tout autre envolée.

Autre chose. Je n'enseigne pas l'arithmétique, je vais tout de même vous poser une sorte de problème. Le voici :

Etant donné que les enfants ne sont pas de purs esprits, qu'ils doivent se nourrir, se loger, se vêtir et ne vont pas nu-pieds, on demande :

1° d'établir, d'après les renseignements fournis par des sociologues autorisés, un état des articles alimentaires, vestimentaires, pharmaceutiques, scolaires, etc... qui sont indispensables à la vie de l'enfant.

2° d'établir, d'après les cours pratiqués dans telle ou telle région déterminée, le montant des frais mensuels qu'entraîne l'achat de ces articles ou denrées, et de constituer ainsi le minimum vital de l'enfant.

(Pour vous aider, je vous dirais qu'il est reconnu par les économistes compétents, que les dépenses nécessitées par un enfant, attei-

gnent 50 % de celles nécessitées par un adulte).

3° de comparer ce minimum vital indispensable par mois à la nourriture et l'entretien de l'enfant avec la somme de 55 francs qui représente l'indemnité mensuelle que touche un fonctionnaire pour son premier-né et de faire la différence.

Vous arriverez, Monsieur à des conclusions que vous ne soupçonnez pas et vous comprendrez qu'il est grand temps de sauver la famille.

Alors pourquoi ne pas voir le problème dans toute son ampleur, et pourquoi aux paysans, montrer du doigt le fonctionnaire et ses enfants ? Croyez-vous que je sois jaloux des cheminots, des employés du Crédit Foncier, de la Banque de France, et de bien d'autres administrations dont les allocations familiales sont bien supérieures à celles que je reçois moi-même ?

Savez donc, Monsieur, qu'on doit payer à l'ouvrier un salaire qui lui permette de pourvoir à sa subsistance et à celle des siens. Et ici encore, vous vous renseignerez pour savoir qui a dit cela.

Ah ! Monsieur, Monsieur, ne parlons plus de ces fonctionnaires que vous aimez pas. Parlons, si vous le voulez, des ouvriers, des employés de Nantes. Savez-vous, par exemple, ce qu'ils reçoivent pour un enfant ? Je vais vous le dire : 40 francs par mois, et pour quatre 220 francs, et vous croyez que cette somme ne doit pas être d'urgence multipliée par 4 ou 5 ?

Parlons aussi des ouvriers horticoles de Nantes, dont l'Administration des allocations familiales assimile les enfants à ceux des ouvriers agricoles de la campagne. Ils reçoivent par mois 17 fr. 50 pour un enfant, 40 francs pour deux !

Ce que c'est, tout de même, n'est-ce pas, que la situation dorée des places en ville !

Mais j'en reviens à la question des allocations aux familles des cultivateurs exploitants. Justement, j'en vais passer les fêtes qui approchent dans un petit coin de campagne où j'ai d'excellentes raisons de rencontrer des paysans.

En vérité, Monsieur, je les connais mieux que vous, car ils me touchent de bien près. Et là, autour des bûches de Noël, nous causeons, en dégustant le petit vin des treilles d'alentour. Or, les paysans savent bien que les gens des villes, fonctionnaires ou autres, achètent les produits de la ferme, qu'il faut des consommateurs pour animer le commerce et la production et qu'il existe une solidarité de vie entre les villes et la campagne. Qu'on sauve, et tout de suite, la famille paysanne, qu'on accorde à tous les

La Fédération des services hospitaliers et sociaux se réunit en congrès extraordinaire

Un Congrès extraordinaire de la Fédération des Services Hospitaliers et sociaux (C.F.T.C.) s'est tenu le mois dernier à son siège, 23, place Saint-Georges, à Paris.

Il a étudié l'organisation intérieure de la Fédération. L'attention des congressistes fut ensuite attirée sur l'action entreprise par le secrétariat fédéral auprès de M. le Ministre du Travail et des organisations patronales en vue du renouvellement des conventions collectives.

Il a décidé de mener une campagne énergique contre les établissements publics ou privés qui refusent au personnel, statuts, conventions collectives et adaptation des salaires au coût de la vie.

Il a jugé nécessaire d'étudier la réforme des lois d'assistance en vue de l'organisation rationnelle des services de santé. Il réclame l'adhésion du personnel titulaire des établissements publics à une caisse de retraites.

Il proteste contre le discours prononcé par M. Georges Duhamel à l'Académie de médecine et enregistre avec satisfaction la réponse énergique que lui a faite M. le Dr Mourier, directeur de l'Assistance publique de la Seine.

Il rappelle à l'opinion publique que chaque année des centaines d'infirmières et d'hospitaliers meurent victimes de leur dévouement professionnel pour des salaires souvent infimes. (Jusqu'en 1936 certain grand hôtel normand payait ses garçons de salle 75 francs par mois nourris et logés).

Il serait extrêmement dangereux pour la santé des malades de mettre à leur service pour les soigner un personnel surmené.

Aujourd'hui comme hier, infirmières et hospitaliers feront leur devoir allant jusqu'à sacrifier leur vie quand ce sera nécessaire pour sauver la vie des malades.

Salaires vitaux

« La question est de fixer la part qui doit revenir au capital investi et au travail fourni ; l'usage qui voudrait d'abord rémunérer le capital sans avoir égard à la dignité même de la personne humaine, cet usage est absolument condamnable. L'homme d'abord, l'homme ensuite, et les actionnaires qui exigent le même acceptent de riches dividendes quand la part réservée à l'ouvrier ne lui permettrait pas de vivre normalement, lui et sa famille, pécheraient contre la justice. »

Mgr COURIEN, La Rochelle.

Avis aux amateurs

Le Tribunal cantonal de Strasbourg vient de condamner solidairement à 2.000 francs de dommages-intérêts un groupe de syndiqués de la C. G. T. d'une fabrique de pantouffles de Strasbourg qui avaient obtenu le renvoi de leur atelier d'une syndiquée chrétienne.

SI VOUS ETES FATIGUÉS...

Allez à la « Mi-Côtière »

Notre Maison de Repos ouverte toute l'année

S'adresser à Mme la Directrice à OUDON (Loire-Inférieure)

Chauffage central
Téléphone n° 14
T. S. F. : : : :

GRAVURE sur Métaux et sur Bijoux

Maison fondée en 1895

Jean TERRIEN

Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat

10, rue Cacault - NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre - Tampons, encre, etc... - Plaques en émail pour tous usages - Plaques fondées pour tombeaux.

Remise 5 % aux Syndiqués

FOURRURES IDEALES

30 % MOINS CHER

parce que frais généraux nuls

QUALITE SUPERIEURE parce que exécutées par le vendeur même

Bretagne : Jean GEORGES 57, rue Ville-Pépin SAINT-SERVAIN (I.-et-V.)

Ouest : Pierre PERROCHAUD Ste-PAZANNE (L.-I.)

CRÉDIT NANTAIS

Société Anonyme, Capital 30 Millions

Siège Social : NANTES, 4, rue Voltaire
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)
R. C. 129 B

Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes

41 Agences et Bureaux en Bretagne

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT

FAVREAU

4, Place du Martray, 4 NANTES

Téléphone : 130-53

CHEMISERIE PARISIENNE

Francis DEVITRELLE

12, Rue Copernic (près Place Delorme) - NANTES

Ses CHEMISES, CRAVATES, CHAUSSETTES, etc...
PULL-OVER, ECHARPES, etc...

Les Meilleurs Prix

REMISE 10 % AUX SYNDIQUES

LES LOGIS FRATERNELS à HOUILLES

(13 minutes de Paris - Saint-Lazare)

PENSION POUR JEUNES GENS

EAU COURANTE - CONFORT (Près de la Gare)

Reçoit pendant l'Exposition les Syndiqués et leur famille

Prix très avantageux

S'adres. : 2, Rue Danton, Houilles (Seine). - Téléph. 59.

LOURDES Hôtel-Villa Saint-Jean

Pont Vieux : 3, Rue du Paradis

EAU COURANTE CHAUDE ET FROIDE

CHAUFFAGE CENTRAL - ASCENSEUR

OUVERT TOUTE L'ANNEE

PENSION : 30, 35 et 40 FRANCS

LA VILLE DE REIMS

Maison de Confiance

PATRON

Opticien Spécialiste

2, Rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville) NANTES

Exécution des Ordonnances : de MM. les Oculistes : de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

RIPOCHE & Co

2, rue Pierre-Landais - NANTES

Téléphone : 113-33

Transports Automobiles, Camionnage

Voitures pour Excursions

Mariages - Sociétés

Camions Autos Déménagements

Camionnettes pour Livraisons

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES

L. CHATELIER Père et Fils

L. CHATELIER, Fils

SUCESSEUR

7, Rue Paré - NANTES

Téléphone : 125-13

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

Assurances sur la Vie

Rentes Viagères

H. Devorsine-L. Feildel

1, Rue Affre - NANTES

MACHINES à COUDRE

75 ans

Sans une même fabrication 1892-1967

Pour un choix de machines visitation

Ce sont celles de

STELLA

qui excellent et qui ont les plus beaux modèles et renseignements gratuits en français

Chaussée de la Madeleine NANTES

Plus de 100 CYCLES STELLA 50-100-150-200-250-300-350-400-450-500-550-600-650-700-750-800-850-900-950-1000-1050-1100-1150-1200-1250-1300-1350-1400-1450-1500-1550-1600-1650-1700-1750-1800-1850-1900-1950-2000-2050-2100-2150-2200-2250-2300-2350-2400-2450-2500-2550-2600-2650-2700-2750-2800-2850-2900-2950-3000-3050-3100-3150-3200-3250-3300-3350-3400-3450-3500-3550-3600-3650-3700-3750-3800-3850-3900-3950-4000-4050-4100-4150-4200-4250-4300-4350-4400-4450-4500-4550-4600-4650-4700-4750-4800-4850-4900-4950-5000-5050-5100-5150-5200-5250-5300-5350-5400-5450-5500-5550-5600-5650-5700-5750-5800-5850-5900-5950-6000-6050-6100-6150-6200-6250-6300-6350-6400-6450-6500-6550-6600-6650-6700-6750-6800-6850-6900-6950-7000-7050-7100-7150-7200-7250-7300-7350-7400-7450-7500-7550-7600-7650-7700-7750-7800-7850-7900-7950-8000-8050-8100-8150-8200-8250-8300-8350-8400-8450-8500-8550-8600-8650-8700-8750-8800-8850-8900-8950-9000-9050-9100-9150-9200-9250-9300-9350-9400-9450-9500-9550-9600-9650-9700-9750-9800-9850-9900-9950-10000

ENTREPRISE DE CHARPENTES

P. OHEIX

Avenue du Grand-Clos - NANTES (Boulevard Lelasseur)

Chantier : Rue de la Gourmette

TIMBRES NANTAIS

Ils vous donnent la faculté de choisir une très belle prime, soit à leurs magasins :

4, Place du Change - NANTES

soit chez les commerçants distribuant les « TIMBRES NANTAIS ».

REAU

UNE GARANTIE D'ELEGANCE ET DE QUALITE

BONNETERIE
CHEMISERIE
MERCERIE
SOIERIE

23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

Ed. Guimbaud et Ch. Texier

7, Place du Marché, POITIERS

Spécialités de LAINAGES et SOIERIES

TOILES - BLANC - CONFLECTIONS

Du Choix De la Qualité Des Prix avantageux

MAISON DE CONFIANCE - ENTREE LIBRE

POUR TOUS VOS IMPRIMÉS

Consultez

L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »

24, RUE DU PALAIS, A SAINT-NAZAIRE

Il vous sera répondu le jour même

A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez FRED

4, rue du Calvaire

ELECTRICITE

LUMIERE - FORCE - SONNERIES

TELEPHONES

T. S. F.

A. TOUVERON

15, Rue Jean-Jaurès - NANTES

Téléphone 125-90

Prix avantageux et Remise aux Syndiqués

GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

Le Gérant : Charles NASSIVET.

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

Maison Louis LANDAS

Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE

Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété

PAPETERIE - MAROQUINERIE

Imagerie et Souvenirs Bretons

Réduction 5 % aux Syndiqués

SYNDICALISTES !...

Pour vos Travaux photographiques votre intérêt est de vous adresser à des artisans et lorsqu'ils sont diplômés, c'est une garantie de plus pour vous. A ce sujet,

Paul TROSLEY

vous donnera toute satisfaction pour vos Travaux d'Amateurs, comme pour les Portraits, Groupes, ainsi que tous travaux industriels d'art.

Sur présentation de votre carte, il vous sera gracieusement fait une RISTOURNE DE 10 % sur travaux faits à l'atelier.

STUDIO St-DONATIEN

6, Rue Evêque Emilian

C^o d'Assurances Générales

Incendie, Accidents, Vol

H. Devorsine

1, Rue Affre - NANTES

LA VILLE DE REIMS

Maison de Confiance

PATRON

Opticien Spécialiste

2, Rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville) NANTES

Exécution des Ordonnances : de MM. les Oculistes : de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

RIPOCHE & Co

2, rue Pierre-Landais - NANTES

Téléphone : 113-33

Transports Automobiles, Camionnage

Voitures pour Excursions

Mariages - Sociétés

Camions Autos Déménagements

Camionnettes pour Livraisons

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES

L. CHATELIER Père et Fils

L. CHATELIER, Fils

SUCESSEUR

7, Rue Paré - NANTES

Téléphone : 125-13

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez FRED

4, rue du Calvaire

ELECTRICITE

LUMIERE - FORCE - SONNERIES

TELEPHONES

T. S. F.

A. TOUVERON

15, Rue Jean-Jaurès - NANTES

Téléphone 125-90

Prix avantageux et Remise aux Syndiqués

GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

Le Gérant : Charles NASSIVET.

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

Maison Louis LANDAS

Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE

Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété

PAPETERIE - MAROQUINERIE

Imagerie et Souvenirs Bretons

Réduction 5 % aux Syndiqués

SYNDICALISTES !...

Pour vos Travaux photographiques votre intérêt est de vous adresser à des artisans et lorsqu'ils sont diplômés, c'est une garantie de plus pour vous. A ce sujet,

Paul TROSLEY

vous donnera toute satisfaction pour vos Travaux d'Amateurs, comme pour les Portraits, Groupes, ainsi que tous travaux industriels d'art.

Sur présentation de votre carte, il vous sera gracieusement fait une RISTOURNE DE 10 % sur travaux faits à l'atelier.

STUDIO St-DONATIEN

6, Rue Evêque Emilian

POUR TOUS VOS IMPRIMÉS

Consultez

L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »

24, RUE DU PALAIS, A SAINT-NAZAIRE

Il vous sera répondu le jour même

A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez FRED

4, rue du Calvaire

ELECTRICITE

LUMIERE - FORCE - SONNERIES

TELEPHONES

T. S. F.

A. TOUVERON

15, Rue Jean-Jaurès - NANTES

Téléphone 125-90

Prix avantageux et Remise aux Syndiqués

GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

Le Gérant : Charles NASSIVET.

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES

L. CHATELIER Père et Fils

L. CHATELIER, Fils

SUCESSEUR

7, Rue Paré - NANTES

Téléphone : 125-13

Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire une habitation familiale.

A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez FRED

4, rue du Calvaire

ELECTRICITE

LUMIERE - FORCE - SONNERIES

TELEPHONES

T. S. F.

A. TOUVERON

15, Rue Jean-Jaurès - NANTES

Téléphone 125-90

Prix avantageux et Remise aux Syndiqués

GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

Le Gérant : Charles NASSIVET.

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

Maison Louis LANDAS

Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE

Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété

PAPETERIE - MAROQUINERIE

Imagerie et Souvenirs Bretons

Réduction 5 % aux Syndiqués

SYNDICALISTES !...

Pour vos Travaux photographiques votre intérêt est de vous adresser à des artisans et lorsqu'ils sont diplômés, c'est une garantie de plus pour vous. A ce sujet,

Paul TROSLEY

vous donnera toute satisfaction pour vos Travaux d'Amateurs, comme pour les Portraits, Groupes, ainsi que tous travaux industriels d'art.

Sur présentation de votre carte, il vous sera gracieusement fait une RISTOURNE DE 10 % sur travaux faits à l'atelier.

STUDIO St-DONATIEN

6, Rue Evêque Emilian

POUR TOUS VOS IMPRIMÉS

Consultez

L